



DOSSIER D'INSCRIPTION ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL

Pièces à présenter impérativement au responsable de l'accueil de loisirs :

- La fiche de tarification établie à l'accueil de la direction de l'éducation, rue Malherbe
- La photocopie des vaccins
- La grosse de divorce complète si nécessaire
- La fiche sanitaire complétée
- L'attestation d'assurance civile ou extra scolaire

L'enfant ne pourra être accueilli que si le dossier est complet.

AUTORISATION PARENTALE - VALABLE POUR L'ANNE SCOLAIRE 20...../20.....

Je soussigné(e) Madame, Monsieur.....responsable légal de

-autorise:
- La diffusion de son image dans les médias (*Par exemple: radio, journaux, revues, site internet*) oui non
 - Le responsable et/ou l'animateur à transporter mon enfant dans un véhicule de la ville (mini-bus ou autre en cas de problème) oui non
 - Les personnes suivantes munies d'une pièce d'identité sont autorisées à venir chercher mon (mes) enfant(s) aux heures de sorties:

Nom	Prénom	Coordonnées

Le/...../20..... A Signature :

RAPPEL! Article 6 du règlement- « Un enfant ne pourra repartir seul de l'Accueil de Loisirs avant l'âge de 10 ans et uniquement sur autorisation du représentant légal. Hors cette hypothèse et s'il ne peut être pris en charge par ce dernier, il pourra être confié à un autre adulte (ou mineur âgé de 16 ans) sous réserve d'une autorisation expresse là encore. »



DOSSIER D'INSCRIPTION ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL

Pièces à présenter impérativement au responsable de l'accueil de loisirs :

- La fiche de tarification établie à l'accueil de la direction de l'éducation, rue Malherbe
- La photocopie des vaccins
- La grosse de divorce complète si nécessaire
- La fiche sanitaire complétée
- L'attestation d'assurance civile ou extra scolaire

L'enfant ne pourra être accueilli que si le dossier est complet.

AUTORISATION PARENTALE - VALABLE POUR L'ANNE SCOLAIRE 20...../20.....

Je soussigné(e) Madame, Monsieur.....responsable légal de

-autorise :
- La diffusion de son image dans les médias (*Par exemple: radio, journaux, revues, site internet*) oui non
 - Le responsable et/ou l'animateur à transporter mon enfant dans un véhicule de la ville (mini-bus ou autre en cas de problème) oui non
 - Les personnes suivantes munies d'une pièce d'identité sont autorisées à venir chercher mon (mes) enfant(s) aux heures de sorties:

Nom	Prénom	Coordonnées

Le/...../20..... A Signature :

RAPPEL! Article 6 du règlement- « Un enfant ne pourra repartir seul de l'Accueil de Loisirs avant l'âge de 10 ans et uniquement sur autorisation du représentant légal. Hors cette hypothèse et s'il ne peut être pris en charge par ce dernier, il pourra être confié à un autre adulte (ou mineur âgé de 16 ans) sous réserve d'une autorisation expresse là encore. »